



Le Délégué académique aux arts et à la culture  
à  
Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissement des collèges publics et privés  
sous contrat

**Délégation académique aux arts et à la culture**

**Affaire suivie par :** Nathalie Berthon

**Téléphone :** 01.44.62.40.02

**Mél :** [nathalie.berthon@ac-paris.fr](mailto:nathalie.berthon@ac-paris.fr)

Paris, 30 août 2011

**OBJET : Opération *Collège au cinéma* 2011-2012**

**RECTORAT  
DE L'ACADEMIE  
DE PARIS**

**CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITES :**

En Sorbonne  
47, rue des Ecoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

**ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE :**

94 Avenue Gambetta  
75984 Paris cedex 20  
Tél : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 40 30 12 72

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance les modalités de fonctionnement du dispositif ***Collège au cinéma*** pour l'année scolaire 2011-2012.

Ce dispositif, initié par le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée (CNC), co-piloté par la Ville de Paris, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile de France et le Rectorat de Paris (D.A.A.C), est coordonné par l'association des **Cinémas Indépendants Parisiens** (CIP).

Associant enseignants et professionnels du cinéma, il a pour objectif de faire acquérir aux collégiens une culture cinématographique qui leur permette de replacer les œuvres dans leur contexte historique et esthétique, d'en cerner les enjeux et de faire évoluer leur regard sur des cinématographies méconnues.

La participation à *Collège au cinéma* s'inscrit dans la mise en œuvre de l'axe artistique et culturel du projet d'établissement. Le dispositif peut être complété par des projets en partenariat avec des salles de cinéma, des artistes, des professionnels et donne aux équipes pédagogiques la possibilité de mener des actions interdisciplinaires, notamment dans le cadre de l'enseignement transversal d'histoire des arts.

Le dispositif est ouvert à tous les niveaux d'enseignement en collège.

**I. LA PROGRAMMATION :**

**Toutes les classes inscrites s'engagent à voir tous les films en salle de cinéma.**

Les projections auront lieu de préférence dans une salle située à proximité du collège. Le contact sera établi en temps utile par l'association des **Cinémas Indépendants Parisiens**.

La programmation est de trois films par cycle :

***Rue cases nègres*** de Euzhan Palcy  
***Les temps modernes*** de Charles Chaplin  
***Muhsin*** de Yasmin Ahmad

} **classes 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup>**

***Fenêtre sur cour*** de Alfred Hitchcock  
***Looking for Eric*** de Ken Loach  
***Une vie toute neuve*** de Ounie Leconte

} **classes 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup>**

Il existe pour chaque film programmé un document d'accompagnement conçu par le CNC, qui sera à la disposition des enseignants aux bureaux des **Cinémas Indépendants Parisiens — 135 rue Saint-Martin - 75004 Paris, à partir de novembre 2011.**

**N.B :** Lorsque plusieurs classes d'un même établissement participent à l'opération, il est indispensable de nommer une personne qui puisse jouer le rôle de **coordinateur**, c'est-à-dire qui sera l'interlocuteur unique des CIP pour l'organisation des séances (qui peut se faire au mieux grâce à la synthèse des contraintes d'emploi du temps des classes inscrites), la diffusion des informations et documents à chaque professeur inscrit au dispositif et les éventuelles difficultés rencontrées.

## II. MODALITES FINANCIERES :

La participation **annuelle** à cette opération est de 7,50 € par élève (les enseignants accompagnateurs bénéficient de la gratuité).

Afin qu'aucun élève ne soit exclu du dispositif pour des raisons économiques, il est demandé aux collèges d'étudier les possibilités d'accorder une aide à certaines familles.

A l'issue des inscriptions, une facture globale sera adressée au service gestionnaire du collège et le paiement devra être fait aux **Cinémas Indépendants Parisiens, 135, rue Saint-Martin, 75004 Paris**, par chèque ou par virement bancaire, **à réception de la facture, et au plus tard le 31 décembre 2011.**

**N.B :** Chaque élève et chaque enseignant bénéficient d'une carte individuelle donnant accès à un tarif préférentiel de 5 € dans les salles de cinéma parisiennes partenaires du dispositif.

## III. FORMATION CONTINUE LIÉE AU DISPOSITIF:

Les enseignants participant au dispositif **Collège au cinéma** sont inscrits, au titre de public désigné, à un stage du Plan Académique de Formation. L'inscription au dispositif, avec l'accord du chef d'établissement, entraîne, de facto, l'inscription au stage (1).

Ce stage est organisé en deux temps :

a) Projections et analyses des films de chaque cycle:

- **Pour les 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> : mardi 18 et la matinée du mercredi 19 octobre 2011 au Forum des Images**
- **Pour les 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> : jeudi 20 et la matinée du vendredi 21 octobre 2011 au cinéma Le Balzac**

b) Formation thématique : **deux journées en mars 2012**

Il est indispensable qu'au moins un enseignant par classe inscrite ainsi que le coordonnateur du dispositif dans le collège suivent cette formation qui a pour objectif d'aider les équipes pédagogiques à aborder les films avec leurs élèves quant à l'analyse filmique, l'approche historique et esthétique. Il est en effet indispensable que l'enseignant assure un accompagnement pédagogique des projections, en amont et en aval.

**(1) Attention !** Ces journées sont à déduire du quota annuel de cinq jours de formation réservé aux enseignants.

## IV. FICHE D'INSCRIPTION AU DISPOSITIF :

Vous trouverez ci-joint une fiche d'inscription au dispositif (également disponible sur [www.cinep.org](http://www.cinep.org)) que vous voudrez bien renvoyer **avant le 14 septembre 2011 (date de réception)** aux **Cinémas Indépendants Parisiens – Virginia BON - 135 rue Saint-Martin -75004 PARIS.**

Il est rappelé que l'inscription engage à assister, avec toutes les classes inscrites, à la projection de tous les films et qu'il est obligatoire de prévenir la coordination, dans un délai acceptable, en cas de report tout à fait exceptionnel de séance. En outre, les professeurs s'assurent, par leur encadrement, de la bonne conduite des élèves dans les salles de cinéma partenaires (chaque élève s'engage à respecter les lieux et les personnes qui les accueillent, ainsi qu'à ne pas perturber l'attention des camarades spectateurs).